

FORMATION



Informations

N° 60 - FORMATION N° 10
En ligne sur le site www.fntp.fr / extranet 7 avril 2006
ISSN 1769-3985

REPORT DES DECLARATIONS FORMATION ET APPRENTISSAGE

Un communiqué du Ministre Délégué au Budget du 27 février 2006 reporte la date de dépôt des déclarations 2483, 2482 et 2080 **au 31 mai au lieu du 30 avril 2006**. Ce report concerne toutes les entreprises quel que soit leur régime fiscal.

Rappel :

La déclaration 2483 est relative à la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

La déclaration 2482 est relative à la taxe d'apprentissage.

La déclaration 2080 est relative à l'effort de construction.

